

La Résonance syndicale STTCISSS

LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissl.org  Facebook  Twitter

Prime de chef d'équipe DST; Une rétroaction datant du mois d'août 2022 qui est la bienvenue!

Camarades, ce message s'adresse aux salariés provenant de la DST. En août 2022, la direction de la DST avait pris l'initiative de retirer la prime de chef d'équipe à leurs salariés dans certains services, dont les services de l'entretien ménager et les services des cuisines.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce retrait a suscité la grogne chez les salariés visés.

Pourquoi un tel retrait de prime? À ce moment, l'employeur octroyait la prime de chef d'équipe au prorata des heures travaillées, alors que la convention collective nationale (article 9.02) indique plutôt de la payer de façon hebdomadaire. Ce dossier est *présentement en traitement* et nous vous tiendrons informés des développements lorsqu'il sera finalisé. **À ce moment-là, un article sera produit dans le journal, et une capsule sera produite par Simon.** Mais ce que nous pouvons vous affirmer, c'est que dorénavant, ladite prime est appliquée en conformité à la convention collective nationale.

Pour le moment, l'employeur rembourse aux salariés lésés ce qu'ils ont perdu depuis le retrait de ladite prime en août 2022. Le 6 avril dernier, soit sur la paie 2023-26, les salariés lésés ont reçu un rétroactif visant la période du 25 janvier 2023 au 25 février 2023, soit pour deux périodes horaire (25 janvier 2023 au 11 février 2023 et 12 février 2023 au 25 février 2023).

Le 21 avril dernier, nous avons rencontré la chef du service de la paie, Mme Cynthia Ducharme. Celle-ci nous a confirmé qu'un paiement était en préparation pour payer le rétroactif dû aux salariés lésés, soit un rétroactif qui recule au mois d'août 2022, soit depuis le retrait de ladite prime pour les salariés visés.

Au moment d'écrire ces lignes, nous avons eu la confirmation que ladite rétroaction va avoir lieu sur la paie du 18 mai 2023, soit la paie 2024-3.

Si vous croyez que la situation s'applique à vous, posez-vous au préalable les questions suivantes:

- ▶ Avez-vous été chef d'équipe pour la période d'août 2022 à janvier 2023? L'employeur vous a-t-il retiré ladite prime pendant ladite période?
- ▶ Vous n'avez pas reçu de versement rétroactif sur la paie 2023-26?
- ▶ Vous n'avez pas reçu de versement rétroactif sur la paie 2024-3?

Une fois toutes les questions ci-dessus répondues par l'affirmative, si vous vous croyez lésé, n'hésitez pas à contacter vos agents de griefs, ils se feront un plaisir de vérifier votre dossier.

Salutations!

Ginette Morin,
V.-p. catégorie 2



Marie-Eve Garand,
V.-p. Litiges et Griefs,



L'ACTUALITÉ SYNDICALE



STTCISSS

LANAUDIÈRE

5 MAI

L'avez-vous manquée? [Cliquez ici pour voir la capsule hebdomadaire de votre Président!](#) Sujets : PL-15 (création d'agence santé Québec), allègement des exigences pour les postes AA 2 - secrétariat, notre vice-présidente cat.3 Carole Duperré élue à la FSSS-CSN, victoire dans le dossier MDA-MA, intensification des moyens de pression et invitation du Front commun à visiter le congrès du 13 mai de la CAQ à Sherbrooke.



**CLIQUE SU'L CHANDAIL
POUR COMMANDER
C'EST GRATUIT!
JOIGNEZ-VOUS AUX
MERCREDIS
! ROSES !**



Voici des photos de travailleuses et travailleurs qui portent fièrement leur chandail **rose** de l'équité salariale! La photo du haut : Audrey, Isabelle, Isabelle et Guy de votre équipe syndicale au CHDL. Celle du bas : Virginie, Fathia et Philippe au CMS Claude-David.



POSTULER

AFFICHAGE DE POSTES EN COURS

Catégorie 3
9 mai au 23 mai

SECTION

RAPPEL

EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 23 juillet pour l'horaire du 10 septembre au 30 décembre. À la hausse, possible en tout temps.

Demandes horaires : avant le 26 mai pour les périodes allant du 18 juin au 15 juillet.

Prochains fériés à demander : Saint-Jean, 24 juin (F-13) et fête du Canada, 1^{er} juillet (F-1). Exprimez votre préférence à votre gestionnaire avant le 26 mai.

VOTEZ ELUE

CAROLE

DUPERRÉ

Élection représentante de
la catégorie 3 FSSS-CSN

Une militante d'action!

C'est avec un mélange de joie et de tristesse que j'ai appris l'élection de **Carole Duperré**, notre actuelle vice-présidente de catégorie 3, au poste de représentante de la catégorie 3 dans la FSSS-CSN. C'est un mandat qui permet d'aider l'ensemble des travailleuses de cette catégorie au sein de la CSN et ce à la grandeur du Québec! Mes félicitations!

Philippe Cloutier,
Support Info-Mob



Excédé(e) par MAI?

BESOIN D'AIDE? PENSE PAE!

Programme d'aide aux employés:

1 855 612-2998

JOYEUSE FÊTE DES MÈRES!



14 mai 2023

8 AU 14 MAI

SEMAINE DES
**infirmières
et infirmiers**



ENSEMBLE. POUR LE BIEN COMMUN!

fsss 

5 mai 2023

LA SEMAINE PASSÉE :
**JOURNÉE DES
infirmières
auxiliaires**



fsss 

ÉQUIPE SPÉCIALE : ÇA MANGE QUOI EN HIVER?

Nous avons eu une situation, lors du dernier affichage de postes de la catégorie 2, qui en a surpris quelques-uns. En effet, un poste affiché a créé un engouement important; plusieurs personnes avec passablement d'ancienneté, ont manifesté de l'intérêt pour le poste en question mais ce n'est finalement pas la plus ancienne qui l'a obtenu. Il faut savoir qu'une disposition de notre convention vient émettre une priorité à une personne salariée qui a eu un accident de travail et que, suite à cet accident, elle demeure incapable de reprendre son poste; elle est alors inscrite sur une «équipe spéciale». Il est important de préciser que cette inscription n'est valide que pour la catégorie d'emploi que la personne détenait au moment de l'événement accidentel et n'est pas «exportable» à une autre catégorie.

On parle ici de l'article 23.34 de la convention collective nationale. Comme mentionné plus haut, cette disposition prévoit que la personne

salariée est inscrite en priorité sur un poste de MÊME STATUT; si elle est titulaire d'un poste à temps partiel, elle sera prioritaire sur tous les postes à temps partiel répondant à ses limitations. Si elle est à temps complet, elle sera prioritaire sur tous les postes à temps plein qui répondent à ses limitations. Il y aura naturellement un exercice d'évaluation en ergonomie afin de s'assurer que les limitations soient respectées. À partir du moment où les tâches ne contreviennent pas aux limitations, la personne est confirmée pour le poste en question. À noter que si la personne salariée refuse le poste qui lui est octroyé, ce refus entraîne le retrait de l'inscription de la personne salariée sur l'équipe spéciale.

Si vous avez des questions relatives sur ce point, vous n'avez qu'à communiquer avec un membre de l'équipe Santé-Sécurité Défense qui se fera un plaisir de vous répondre.

Votre Équipe SST-Défense

Saviez-vous que ?



Le Québec est la législation de l'OCDE qui paie le plus cher ses médicaments, mis à part les É-U



Les médicaments, ça coûte cher, quand on dépend d'un régime d'assurance privé. C'est pour ça qu'une des revendications de la FSSS est d'avoir accès à la RAMQ (volet médicaments). Cliquez sur l'image ci-contre pour mieux comprendre comment un régime 100% publique serait avantageux pour les Québécois!

Philippe Cloutier,
Support-Info-Mob



INFO-NÉGO 4 MAI - TRANSFERTS DE CONNAISSANCE ET FORMATION

Le 3 mai s'est tenu une rencontre de négo notamment à propos des sujets en titre. *Pour le moment, toutes les attaques patronales aux conditions de travail, notamment sur le temps supplémentaire, demeurent sur la table.* Les négociateurs du patronat ont des mandats très précis et peu de

latitude pour répondre à nos nombreuses revendications qui pourraient avoir pour effet de rendre nos métiers plus attractifs. La sourde oreille du gouvernement à nos propositions est plutôt inquiétante et nous pousse à croire qu'il faudra intensifier les moyens de pressions. L'un de ceux-

ci est de s'inviter au congrès de la CAQ à Sherbrooke. Pour ce faire, on vous invite à cliquer sur l'image à la page suivante. Scannez le code QR pour vous inscrire et réserver votre transport gratuit!

Votre Équipe Info-Mob

SUITE EN PAGE 4...



Précision sur la note de service du 5 mai ayant pour objet : "Vacances annuelles planifiées et non-rémunérées entre le 7 mai et le 4 juin 2023"

L'employeur nous informe que suite au traitement de la paie couvrant la période du 23 avril au 6 mai 2023, le solde des banques de vacances de l'année de référence 2022-2023 a été automatiquement transféré dans la banque de vacances de l'année courante 2023-2024. Ce qui veut dire que si vous avez planifié des vacances non payées entre le 7 mai et

le 27 mai 2023, vous pouvez demander à ce que ces journées de vacances ne soient pas rémunérées. De cette façon, les journées ne seront pas déduites de la banque de vacances de l'année 2023-2024. À défaut d'aviser le Service de la rémunération avant le 24 mai 2023, les journées seront monnayées à même la banque de l'année courante.

Communiquer avec la rémunération pour plus de renseignements.
remuneration.cissslant@ssss.gouv.qc.ca

Josée Gariépy,
 Agente de griefs



Marie-Eve Garand,
 V.-p. Litiges et Griefs,

↓ ↓ ↓ ↓ ↓

La voix des syndicats s'élève pour un réseau public en santé et en services sociaux.

SIGNEZ LA PÉTITION ICI




Je vous rappelle que nous avons une pétition qui vise à sensibiliser le gouvernement à l'importance des services publics, à VOTRE importance! Nous visons en effet à avoir un minimum de 15 000 signatures et nous n'avons pas encore atteint 7 000.

Il reste jusqu'au 19 mai pour signer cette pétition et la faire signer par votre famille et vos amis! Voici un petit quelque chose que la FSSS

avait à dire sur cette pétition :
 « Des services publics et accessibles, cela nous touche toutes et tous de près ou de loin, nous comptons sur votre appui pour signer cette pétition et pour la diffuser largement dans vos réseaux! Envoyons un message fort au gouvernement! ».

Cliquez sur l'image à gauche pour signer!

Votre équipe Info-Mob

Assouplissement des consignes PCI relatives au port du masque pour les usagers, des accompagnateurs et employés de tout type de cliniques médicales, GMF intra ou extra-muros, CLSC du CISSS Lanaudière

Le 5 mai 2023 la prévention des infections a soumis les assouplissements suivants :

► Considérant la situation épidémiologique actuelle dans la région de Lanaudière et conformément aux directives émises par le MSSS, des assouplissements relatifs au port du masque seront permis dans certains milieux du CISSS de Lanaudière. Tous types de cliniques médicales,

les **GMF** intra ou extra-muros, **CLSC** et **centre de vaccination**. Le port du masque médical est non requis dans ces milieux, et ce, pour l'ensemble des employés, des usagers et des accompagnateurs non symptomatiques;

► Les masques et les solutions hydroalcooliques doivent toutefois demeurer disponibles à l'entrée afin que les employés, les usagers ou les accom-

pagneurs symptomatiques puissent se prévaloir du masque.

► Le port du masque N95 pour les employés offrant des soins de proximité est exigé lorsqu'un usager est suspecté ou confirmé COVID-19.

L'équipe prévention CSN est toujours en mode de solutions et de collaboration afin d'améliorer la santé physique et psychologique de nos collègues.

Pour toutes questions, veuillez-vous adresser à :

Louise Beauchesne, Conseillère PCI volet employés

HPLG, Local B0-115

Téléphone : (450) 654-7525, poste 20116

Sophie Lajeunesse,
V.-p. SST-Prévention



450 898-5822

sophie.lajeunesse.ciSSLan@ssss.gouv.qc.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NÉGO : Intensification des moyens de pression!

Lanaudière une région mobilisée plus que jamais pour la négo 2023!

C'est jeudi soir dernier au siège social du CISSS de Lanaudière que se tenait une importante rencontre syndicale dans le cadre l'assemblée générale pour l'intensification des moyens de pression, un point tournant dans la présente négociation! C'est avec un immense plaisir qu'accompagné de mes collègues Isabelle et Ginette, j'ai animé cette séance devant un auditorium rempli à capacité maximale! Ça faisait longtemps qu'on n'avait pas vu une aussi forte participation à une assemblée générale en personne et ça, pour votre équipe syndicale, c'est «du gaz dans la machine» pour continuer à travailler fort jour après jour pour vous, chers(es) membres. Il faut dire que les conditions de travail actuelles dans le réseau ainsi que le peu de considération du gouvernement face aux préoccupations de ses employés

ont certainement quelque chose à voir avec ce ras-le-bol évident qui pousse nos membres à participer à la vie syndicale. Les gentils «anges gardiens» de Papa Legault sortent maintenant leurs cornes et sont d'avis qu'il est grand temps de passer à l'action. Ils souhaitent intensifier la pression sur ce **gouvernement méprisant** et nous donnent le mandat de préparer la grève.

Pour clôturer cette superbe soirée empreinte de mobilisation, notre cher vice-président à l'information-mobilisation, Francis Boudreault a fait le choix de sortir de ses vacances ne serait-ce qu'un moment, afin de venir à votre rencontre et de présenter son plan de mob pour les semaines à venir. Fidèle à lui-même (et c'est comme ça qu'on l'aime) il s'est présenté à nous avec une mise en scène humoristique qui a suscité plusieurs rires dans l'auditoire : le théâtre des marionnettes de notre

réseau, notre ruche.

Je remercie le comité local de négo, l'équipe du bureau syndical ainsi que les militantes et militants qui nous ont beaucoup aidés durant cette tournée d'assemblée, mais surtout, je tiens remercier tous les participants pour avoir répondu à l'appel. Le prez est très fier des membres qu'il représente.

Solidarité!

Simon Deschênes,
Président du STTCISSS
de Lanaudière-CSN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NÉGO 2023

INTENSIFICATION DES MOYENS DE PRESSION
DU 4 AU 12 MAI 2023

PARTICIPEZ POUR OBTENIR UN
T-SHIRT DU FRONT COMMUN

POUR CONSULTER LE CALENDRIER DES SÉANCES,
RENDEZ-VOUS AU WWW.STTCISSS.ORG/AG-NEGO



Pour s'inscrire à la dernière
séance Zoom, CLIQUEZ ICI!



Lavage Chandail

Camarades, sachez que nous vous conseillons de retourner le chandail sur lui-même avant de le mettre à la laveuse et de le sécher autrement qu'avec la sècheuse, car les matériaux sont un peu fragiles!

